

Monsieur Stéphane PEREZ

Commissaire aux Comptes Compagnie de PARIS

124 bis avenue de Villiers

75017 PARIS

☎ 01 49 72 82 00 ☎ 01 48 97 47 78

Siret : 42216832800025 N° TI

1170000015226900



SARL 4 P

Société à responsabilité limitée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 107 Avenue Parmentier

75011 PARIS

509 701 496 RCS Paris

**Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société SARL 4 P, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 30 juin 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse des comptes annuels de votre société au 31 Aout 2024 ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
-

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser les comptes annuels de la société au 31 Aout 2024 au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de l'analyse est la suivante :_

- Le capital social est de 5000 euros,
- Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 260 509 euros
- L'actif immobilisé est d'un montant de 102 509 euros
- Les dettes financières sont de 55 576 euros,
- Les dettes fournisseurs s'élève à 10 671 euros,
- Les dettes fiscales et sociales sont d'un montant de 34 226 euros.
- Le chiffre d'affaires sur l'exercice 31 Aout 2024 est de 631 618 euros,
- Le résultat net comptable ressort bénéficiaire pour 70 740 euros.
-

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 31 Aout 2025

Commissaire aux ~~comptes et~~ Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

